

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Mayotte

Service environnement et prévention des risques  
Unité police de l'eau et de l'environnement

Nos réf. : 501 /2019 /DEAL/SEPR/PEE  
Vos réf. : DE-2019-189-deal-sepr  
Affaire suivie par : Thierry FONTAINE  
[thierry.fontaine1@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thierry.fontaine1@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 02 69 64 83 63  
Courriel : [pee.sepr.deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pee.sepr.deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr)

Mamoudzou, le 20 MAI 2019

Le Directeur,

à

COLAS Mayotte

BP 73 ZI  
97600 Mamoudzou  
À l'attention de Monsieur Yasser MADI COMBO

**Objet** : Dossier de déclaration loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement- « création d'une zone d'activités économiques à Combani » - Commune de Tsingoni

**Notification d'accord**

**PJ** : Récépissé de déclaration

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration loi sur l'eau au titre du code de l'environnement concernant la création d'une zone d'activités économiques à Combani, sur la commune de Tsingoni, pour lequel un récépissé vous a été délivré le 25 mars 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre ces opérations à compter de la réception de ce courrier sous réserve de l'obtention des éventuelles autorisations requises au titre d'autres réglementations.

Vous veillerez notamment à ce que :

- les dates de début et fin du chantier soient communiquées au service en charge de la police de l'eau au moins un mois avant le début des travaux ;

Conformément à l'article R.214-37 du code de l'environnement, les copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la Mairie de la commune de Tsingoni pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant une période d'au moins six mois.

Le Directeur,



Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 14h00-17h00  
Tél. : 02 69 61 12 54 – fax : 02 69 61 07 11  
BP 109 Terre plein de M'tsapéré  
97 600 Mamoudzou